



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

1) Direction Générale – Validation du huis clos

Vote : 29 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre

Le conseil municipal approuve la mise sous huis clos de la séance.

2) Evolution stratégique de la SEML CALEO et cession de parts

Vote : 29 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre

Le conseil municipal approuve les modalités de la cession de 969.000 actions détenues par la Ville représentant 32,3% du capital et des droits de vote de la société SAEML CALEO telles qu'exposées ci-avant. Il approuve et autorise M. le Maire à signer, sous réserves d'adaptations mineures, le contrat de cession, le protocole d'accord de coopération et le pacte d'actionnaires conformément aux projets annexés au présent rapport et autorise M. le Maire à signer tout courrier, acte, contrat ou document nécessaire à la réalisation de la cession. Le conseil municipal autorise M. le Maire à poursuivre les discussions avec BADENOVA jusqu'à la finalisation de l'accord en cas de modifications majeures sur les projets d'actes précédemment mentionnés. Dans cette hypothèse, le dossier sera à nouveau présenté au conseil municipal et donne à M. le Maire tous pouvoirs pour mettre en œuvre et effectuer toutes les formalités relatives à l'exécution de la délibération.

Affiché le 18/12/2018

Retiré le :



Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional